

Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

Service Agriculture et du Développement Rural

Affaire suivie par : Guillaume FENAT

Secrétariat de la CDPENAF

Tél: 01 60 56 73 00

Mél: ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 5 juillet 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Directeur Général des Services.

Par une saisine Avis'au réceptionnée le 13 juin 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 071 23 00004, déposée par l'EARL Les Fermes, représentée par M. Julien STRUBBE, pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque sur le territoire de la commune de la Chaintreaux.

La commune de Chaintreaux est couverte par une carte communale. L'article L.161-4 du Code de l'urbanisme prévoit un passage en CDPENAF pour les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.

La commission s'est réunie, le mardi 4 juillet 2023 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu <u>un avis favorable</u> au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le demandeur, l'EARL Les Fermes est une exploitation agricole active et ce projet est considéré comme nécessaire à l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental L'adjoint au directeur

Laurent BEDI

M. Pierre LAROCHE Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing Service Urbanisme 16 route de Souppes 77570 Château-Landon